

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2018 – 19H30

PRÉSENTS: Annick DAVAYAT, Gérard JANKOWSKI, Hélène BLANC, Jean-Yves VIDEAU, Noëlle LITWINSKY, Hervé LE CLANCHE, Jean-Denis COURTIN

ABSENTS : Virginie Dubois, Fabien Delchet

PROCURATION : Cindy DUVAL à Jean-Denis COURTIN

Le Conseil Municipal a désigné LE CLANCHE Hervé comme secrétaire de séance.



Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération RLV :

La Communauté d'Agglomération exerce aujourd'hui les 7 compétences obligatoires : développement économique, aménagement de l'espace communautaire, équilibre social de l'habitat, politique de la ville, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, accueil des gens du voyage, collecte et traitement des déchets.

Elle propose de prendre 4 compétences optionnelles

Protection de l'environnement et du cadre de vie, équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, action sociale.

Pour les compétences facultatives

La compétence petite enfance est confirmée, le centre de loisirs de Saint Laure est maintenu.

L'organisation et l'enseignement de l'éducation physique et musicale dans les écoles donnera lieu à la mise en place d'un service commun à partir du 5 juillet 2019.

A l'unanimité des présents : validation des statuts.

Indemnité du receveur principal :

A l'unanimité des présents moins une voix :

Validation du montant de l'indemnité de 304, 18 €

Révision des tarifs municipaux :

A l'unanimité des présents : maintien des prix sur tous les tarifs municipaux.

PVR : révision automatique.

Tranche 1 : de 5.86 € à 6.17€

Tranche 2 : de 2.96 € à 3.11 €

Réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales

Sont nommés : Hélène Blanc : titulaire de la commission électorale, suppléant :
Hervé Le Clanche

Mme le Maire proposera 4 noms au président du TGI et au préfet pour compléter la commission.

A l'unanimité des présents : validation.

Convention service commun d'assistance aux communes détentrices du logiciel Berger- Levraut :

A l'unanimité des présents : validation de la reprise du Service par la Communauté d'Agglomération.

Conditions financières identiques.

Demande de subvention DETR :

La toiture de la salle des fêtes est en très mauvais état. Mme le Maire propose au Conseil de la refaire en totalité. Coût estimé : 24 370 €.

Mme le Maire propose une demande de subvention dans le cadre de la DETR.

A l'unanimité des présents : validation de l'autorisation de demande de subvention.

Contrat d'assurance des risques statutaires :

Le contrat d'assurance des risques statutaires arrive à échéance en fin d'année.

Le Centre de Gestion propose un contrat groupé.

Le marché est attribué à Allianz pour les collectivités comptant moins de 30 agents.

A l'unanimité des présents : validation.

Décisions modificatives du budget

Régularisation :

Diminution de crédits au 10222 : 4 092.10 €

Régularisation du budget primitif 1

Diminution au 204 :20 738.78 €

Augmentation au 23 :20 378.78 €

Régularisation du budget primitif 2

Diminution au 204 : 64 091.00 €

Augmentation au 001 : 64 091.00 €

QUESTIONS DIVERSES

La secrétaire de Mairie a été reçue au concours administratif de la fonction publique, Mme le Maire propose un stage de 18 mois en vue de la titularisation.

Accord pour stagiairisation de la secrétaire de mairie.

Les travaux du ponton handi- pêche commenceront mi- décembre.

En raison du peu d'intérêt porté l'an dernier, il est décidé de ne pas déposer de sapins aux carrefours des rues.

La haie de thuyas du cimetière sera abattue et remplacée par une haie 4 saisons à l'automne prochain.

Le syndicat d'assainissement Morge et Chambaron annonce une petite baisse des tarifs pour l'année 2019.

L'Association Les Amis de la Musique demande la salle des fêtes pour le 6 avril : réponse positive.

L'Association Piano à Riom aimerait revenir présenter un concert aux mêmes conditions que l'an dernier. Réponse positive.

Affiché en Mairie le 29 novembre 2018

**Madame le Maire,
Annick DAVAYAT**